



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Baromètre de la diversité

Historique et Méthodologie



- ▶ **Initiatives du Conseil en faveur de la cohésion sociale avant même que la loi ne lui en donne compétence**
 - ▶ 1999, première étude quantitative sur la perception de la diversité de la société française à la télévision ;
 - ▶ Introduction en 2001 dans les conventions de chaque télévision privée de l'engagement de prendre en considération à l'antenne la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.

- ▶ **La loi du 31 mars 2006 dite « loi pour l'égalité des chances » modifie la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication**
 - ▶ Désormais l'article 3-1 confie au Conseil la mission de contribuer aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations dans le domaine de la communication audiovisuelle ;
 - ▶ Ainsi que de veiller, notamment auprès des éditeurs de communication audiovisuelle, compte tenu de la nature de leurs programmes, à ce que la programmation reflète la diversité de la société française.



- ▶ **La loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision**
 - ▶ Renforcement du rôle du Conseil en faveur de la représentation de la diversité de la société française ;
 - ▶ Définition des attentes du législateur en faveur de la représentation de la diversité à l'égard des éditeurs, en particulier de France Télévisions ;

- ▶ **Les initiatives du CSA pour répondre aux nouvelles missions qui lui ont été confiées par la loi**
 - ▶ Création, en janvier 2007, d'un groupe de travail consacré à la diversité ;
 - ▶ Instauration, le 11 mars 2008, de l'Observatoire de la diversité dans les médias audiovisuels afin de suivre les actions mises en œuvre par les chaînes de télévision en faveur de la diversité entendue au sens large (origine, âge, sexe, handicap...) et d'apporter son concours aux travaux du Conseil.



- ▶ **La création d'un outil d'analyse relatif à la perception de la diversité**
 - ▶ En 2008, le Conseil fait réaliser une étude sur les chaînes gratuites de la TNT et sur Canal +, sur la base des critères du sexe, des catégories socioprofessionnelles, de l'origine supposée en distinguant les personnes perçues comme blanches ou comme non blanches.
 - ▶ A la suite de cette première étude, le Conseil a décidé de faire réaliser, pendant trois ans au moins, un baromètre biannuel destiné à évaluer la perception de la diversité à la télévision.

- ▶ **La délibération du Conseil du 10 novembre 2009 fixe le cadre d'engagements annuels des diffuseurs**
 - ▶ Chaque diffuseur ayant ses spécificités en termes de programmation, la délibération permet à chacun de s'engager à progresser dans le ou les domaines où ses résultats présentent des insuffisances. La somme de ces engagements individuels doit conduire à un mouvement d'ensemble tendant à une meilleure représentation de la diversité sur nos écrans.
 - ▶ Le Conseil a adressé aux chaînes privées des avenants à leurs conventions prévoyant le principe d'engagements annuels. Il a recueilli leurs engagements pour l'année 2010 et pour l'année 2011.



- ▶ **La création en 2009 par le Conseil d'un instrument objectif de mesure de la diversité : le baromètre de la diversité**
 - ▶ Les chaînes ont globalement adhéré au principe de l'étude en reconnaissant qu'elle permettait de disposer d'une « photographie » et d'aborder concrètement leurs réalisations. Elles ont néanmoins exprimé des demandes d'améliorations méthodologiques qui ont été prises en compte par le Conseil pour l'institution d'un baromètre de la diversité.

- ▶ **Prise d'engagements annuels par les diffuseurs et remise chaque année d'un rapport d'exécution de leurs engagements**

- ▶ **Rédaction par le Conseil d'un rapport annuel destiné au Parlement**
 - ▶ Actions des éditeurs de services de télévision en matière de programmation reflétant la diversité de la société française
 - ▶ Préconisations de mesures adaptées pour améliorer l'effectivité de cette diversité dans tous les genres de programmes.



► Méthodologie

- ▶ L'objectif de cette étude était d'évaluer la perception de la diversité dans les programmes de la télévision française, en s'appuyant sur l'observation de deux semaines de programmes.
- ▶ La méthode consiste à indexer, dans chaque émission, toutes les personnes et tous les personnages qui apparaissent à l'écran et qui s'expriment, quels que soient la durée de cette apparition et le temps de parole. **Seuls les locuteurs sont indexés.**
- ▶ L'indexation des locuteurs est faite sur la base de quatre caractéristiques apparentes:
 - ▶ Les professions et catégories socioprofessionnelles de l'INSEE ;
 - ▶ Le sexe
 - ▶ L'origine perçue ;
 - ▶ Le handicap.



► Indexation

► Catégorie socioprofessionnelle (INSEE)

- La CSP a été indexée suivant la codification INSEE en exploitant tous les éléments livrés à l'antenne (sous-titre avec la fonction de la personne, profession livrée dans le récit, éléments visuels ou de contexte, etc.)
- Certains intervenants n'ont pas été indexés sur ce critère afin que les données recueillies correspondent à la représentation de la société d'aujourd'hui (les personnages de films historiques se déroulant avant 1900, les personnages de programmes de science-fiction...).

► Sexe : Homme/femme

► Origine perçue

- L'indexation de l'origine a été réalisée en tenant compte des catégories de sens commun à partir desquelles, en France, les individus sont aujourd'hui "vus comme"... : "blancs", "noirs", "arabes", "asiatiques", "autres". Elle est réalisée en tenant compte également des indications pouvant être recueillies dans les commentaires ou par auto-désignation.

► Handicap

- Une personne a été recensée comme handicapée lorsque des indices visibles à l'écran (fauteuil roulant, malformation visible, canne d'aveugle, etc.) ou des informations du récit permettaient d'identifier un handicap permanent



► Pondération

- ▶ Relative à la durée de l'émission
 - ▶ Distinction des programmes courts (- de 5 min) des programmes longs (+de 5 min).

- ▶ Relative au rôle des individus indexés
 - ▶ Prise en compte de critères qualitatifs
 - ▶ Le rôle de chaque personnage est systématiquement renseigné :
 - ▶ Héros : Personnage central d'une fiction / présentateur / personnage central d'un magazine ou d'un documentaire sans présentateur / animateur d'un divertissement
 - ▶ Personnage principal : Personnage principal d'une intrigue / invité principal d'un journal ou d'un magazine / chroniqueur / expert / personnage principal d'un reportage / participant à un jeu
 - ▶ Personnage secondaire : Personnages intervenant peu et tous les personnages intervenant dans les reportages des journaux TV.

- ▶ La pondération s'établit donc ainsi :
 - ▶ Héros : coefficient 6 => programme d'une durée > à 5 minutes / coefficient 5 => d'une durée < à 5 minutes
 - ▶ Personnages principaux : coefficient 4 => programme d'une durée > à 5 minutes / coefficient 3 => durée < à 5 minutes
 - ▶ Personnages secondaires : coefficient 1



► Corpus

- ▶ Les programmes sont observés pendant deux semaines, aux heures de forte audience (17h-23h, plus les journaux télévisés de 13h), sur 16 chaînes de la TNT gratuite (TF1, France 2, France 3, France 5, France Ô, M6, Direct 8, W9, TMC, NT1, NRJ 12, France 4, BFM TV, I>Télé, Direct Star, Gulli) ainsi que sur Canal +.
- ▶ Le corpus est ainsi constitué de plus de 1 450 heures d'émissions diffusées. Il s'agit donc d'un échantillon prélevé à un moment donné du flux télévisuel.
- ▶ La tranche horaire utilisée dans l'étude (17h-23h) correspond à la très grande majorité de l'audience télévisuelle. Elle est donc particulièrement stratégique.



► Données relatives aux programmes

- ▶ Horodatage et identification du diffuseur et du programme

- ▶ Classement par genre et sous-genre :
 - ▶ 01-Fiction : 011-Cinéma, 012-Téléfilm, 013-Série, 014-Animation, 015-Court métrage
 - ▶ 02-Information : 021- Journal télévisé, 022-Magazine d'information, 023-Emission de service, 024-Emission spéciale
 - ▶ 03-Magazine/Documentaire : 031-Magazine, 032-Documentaire
 - ▶ 04-Divertissement : 041- Jeu, 042- Musique : variétés, concerts, 043- Vidéomusiques, 044- Autre (spectacle non-musical, cirque, etc.)
 - ▶ 05-Sport : 051-Retransmission sportive, 052-Magazine sportif

- ▶ Programme court
 - ▶ Un « programme court » au sens de l'étude à mener est un programme dont la durée est inférieure ou égale à 5 minutes. Il est alors identifié par '1' dans la colonne correspondante.

- ▶ Programme récent
 - ▶ Un programme récent est un programme produit depuis moins de trois ans.

- ▶ Origine nationale
 - ▶ L'origine renseigne le pays producteur de l'émission : France, Autres Pays d'Europe, Etats-Unis, Autres pays étrangers